



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 92255

### Texte de la question

M. Bernard Carayon alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des associations d'anciens combattants relatives au devoir de mémoire. Elles souhaitent que puisse être transmis aux jeunes générations un véritable patrimoine de mémoire. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour satisfaire à cette attente.

### Texte de la réponse

La participation des écoliers, des collégiens et des lycéens aux différentes journées d'hommage public et aux commémorations nationales, dont, on le rappellera, le nombre a doublé entre 1999 et 2007, fait partie intégrante des opérations mises en oeuvre au sein du système scolaire. On ne saurait délier cette participation du travail effectué au sein des établissements par les équipes éducatives et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour que les élèves, enfants ou adolescents, accèdent à la signification profonde de ces moments solennels. On peut, en ce sens, citer à titre d'exemple, le partenariat établi entre la direction générale de l'enseignement scolaire et l'association civisme et démocratie pour aider à la mise en oeuvre de projets éducatifs variés qui associent la mémoire de Guy Môquet et l'histoire de la Résistance et pour que soient mises en ligne, avec la contribution du Centre national de documentation pédagogique, des ressources pédagogiques spécifiques. De même, la mobilisation qui chaque année s'opère au sein de l'éducation nationale autour du Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD) n'atteindrait-elle pas l'ampleur qu'on lui connaît sans la convergence des actions entreprises par les fondations et associations de la Résistance et de la déportation en direction des personnels enseignants et le soutien apporté par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la défense à ces actions. La qualité du dossier documentaire préparatoire au thème 2010-2011 du CNRD « La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy », mis en ligne sur le site de la Fondation de la Résistance, en témoigne. Né en 1961 de la volonté d'associations de résistants et de déportés, relayées par les pouvoirs publics, le CNRD, en réunissant sur la base du volontariat plus de 40 000 élèves, est ainsi devenu aujourd'hui le premier concours scolaire français. de nombreuses pratiques, dont la liste n'est pas exhaustive, visent également à rapprocher les jeunes générations de temps qui peuvent paraître lointains ; mieux encore qu'aujourd'hui, on doit encourager les initiatives qui permettent de conduire les élèves sur les lieux de mémoire, aider les professeurs à recevoir les témoins, à préparer les visites. En ce sens, le site interministériel « chemins de mémoires » créé à l'initiative du ministère de la défense (direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) et du ministère du tourisme mérite d'être mieux connu des enseignants. En lien avec les programmes scolaires, ceux d'enseignement de l'histoire en particulier mais aussi ceux d'enseignement de l'histoire des arts, de lettres, de langues ou de philosophie, le ministère, pour sensibiliser les jeunes générations aux combats de leurs aînés et leur transmettre un véritable patrimoine de mémoire, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, entend poursuivre et développer l'important travail qui s'accomplit dans le champ des actions éducatives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92255

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 novembre 2010, page 11882

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2011, page 12308